



Monsieur le Directeur Départemental des
Finances Publiques de Saône et Loire
29 rue Lamartine
71000 MACON

Montceau-les-Mines le 22 février 2021

Monsieur le Directeur,

Nous revenons vers vous suite aux échanges et propositions qui vous ont été faits lors du « Comité Technique Local » et du « CHSCT » du 17 décembre 2020.

De surcroît, depuis cette date, les premières restructurations, liées au Nouveau Réseau de Proximité, se sont mises en place.

Deux mois après ces instances et la mise en place du NRP, il subsiste donc un certain nombre de questions et de problèmes, restés, jusque-là, sans réponse de la part de l'administration.

Concernant les suites des instances :

- Nous souhaiterions savoir si la réflexion de la Direction sur **la désignation des référents métiers départementaux** a abouti.
En effet, face à la complexité nouvelle (fonds de solidarité, par exemple) ou ancienne (comptabilité des REC ou SIE, SPL, etc.) des missions, il nous paraît essentiel de répondre à cette exigence d'expertise.
Nous ne pouvons continuer à fonctionner en mutualisant uniquement transversalement les recherches liées à des problèmes techniques spécifiques. Notre demande repose sur la volonté d'obtenir des réponses précises et non une simple transmission de notes du haut vers le bas, sans décryptage. Les agents ne peuvent que constater que le pilotage et le savoir-faire, tout comme l'expertise, disparaissent les laissant très seuls dans l'exercice de leurs missions.
- Concernant **le télétravail**, nous souhaiterions savoir où en est la **constitution du groupe de travail** et quand est prévue la première réunion ? Quelles seront aussi les marges de manœuvre des organisations syndicales dans ce cadre ?

Concernant le Nouveau Réseau de Proximité et sa mise en chantier :

- Nous souhaitons que vous fassiez un point sur les demandes émanant du CHSCT : **la mise en œuvre d'une « veille sociale »** est-elle à l'ordre du jour afin d'analyser la mise en place forcée de ces nouvelles structures, et notamment leurs conséquences sur la santé des agents, leurs conditions de travail et leurs conditions de vie au travail ?

Il nous semble que **la prévention des risques psycho-sociaux** doit être la première des priorités dans ce contexte de profondes transformations. D'autant que les premières restructurations ont reposé essentiellement sur l'engagement des agents de terrain impliqués directement.

Nous prendrons, comme exemple, **la formation professionnelle** qui échoit, au final, aux agents des structures « accueillantes », sur leur initiative et afin de ne pas laisser leurs collègues « arrivants » en souffrance et en proie au sentiment « d'inutilité ». C'est le cas notamment pour le SIE de Montceau mais aussi pour la cellule foncière d'Autun. Il serait souhaitable de reconnaître aussi l'implication des collègues formateurs d'Autun.

Nous sommes donc à ce titre très inquiets en ce qui concerne les prochaines restructurations et en particulier celles concernant la fusion des services de publicité foncière.

Devant l'absence de perspectives de formations professionnelles proposées, nous remarquons que la DGFIP, au plus haut niveau, n'avait absolument pas anticipé ni donc prévu ces besoins de formations. Tout allait donc, une nouvelle fois, reposer, sur les agents de terrain.

Alors que, dans le même temps, dans les contextes sanitaire et économique tendus, **de nouvelles charges de travail conséquentes** (traitement du fonds de solidarité, réception des appels téléphoniques, etc.) venaient se surajouter aux autres missions qu'il fallait bien continuer à exécuter sous peine de se laisser déborder...

Vous le constaterez donc, il est nécessaire que toutes les prérogatives du CHSCT soient employées à l'observation et à la correction des conséquences de la mise en œuvre du NRP.

Il nous paraît aussi important d'entendre la parole des représentants des personnels, sans filtre, sur les difficultés réelles des agents. Vous avez souligné auprès des chefs de services, la vigilance qui sera la vôtre sur les collectifs de travail ; nous sommes aussi des interlocuteurs à considérer en cette matière.

- Nous vous avons aussi demandé de veiller à ne pas laisser **les agents en charge des nouveaux accueils** de proximité isolés, et en proie à des difficultés quant aux réponses à apporter aux citoyens, surtout dans des matières qui ne sont pas les leurs. Il se trouve que, pour le moment, si l'on se réfère aux collègues en charge de l'accueil de proximité à Perrecy-les-Forges, par exemple, rien n'a été mis à leur disposition pour leur permettre de donner des éléments de réponse en matière de secteur public local, cadastre, amende, etc.

Nous le répétons, en ce domaine, afin d'éviter et de prévenir les risques psycho-sociaux générés par un manque de formation en matière d'accueil, nous réaffirmons la nécessité de disposer d'une documentation à jour et donc fiable et de référents « métiers » départementaux avec des lignes directes et joignables à tout instant.

Nous ne nous satisferions pas d'une désignation d'office d'agents de terrains expérimentés qui sont déjà submergés par leurs missions.

- Enfin, nous tenons à vous signaler que depuis leur installation au 1^{er} janvier 2021, les agents du SIE de Montceau sont en charge de la réorientation téléphonique des citoyens car la mise à jour du serveur vocal du centre de Montceau n'a toujours pas été faite..! Le SIP est, selon le message, toujours accessible à Montceau.

Un tel retard n'est pas acceptable et interfère sur l'exécution des travaux, d'autant que les interlocuteurs marquent, au mieux leur agacement, au pire posent quand même leurs questions relatives au SIP ... !

Nous vous remercions de l'attention portée aux divers points de cette lettre et des réponses que vous voudrez bien leur apporter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour la CGT Finances Publiques 71
Le Secrétaire Départemental
Pierre BADEY